



REGLEMENT CIRCUIT DES TOURNOIS DEPARTEMENTAUX JEUNES (TDJ)

SAISON 2025 - 2026



TABLE DES MATIERES

1. Objectifs	4
2. Conditions de participation	4
3. Catégories d'âge	4
4. Surclassement	4
5. Calendrier	4
6. Demande d'autorisation de tournoi	5
7. Invitations	5
8. Horaires	6
9. Terrains	6
10. Tenue	6
11. Volants	7
12. Catégories	7
13. Poules	8
14. Matchs	8
15. Officiels Techniques	8
16. Règlement	8
17. Frais d'inscription	9
18. Récompenses	9
19. Restauration	9
20. Gestion d'un tournoi sur Badnet	9
21. Forfaits	10

22. Transmission des résultats	10
23. Communication	11
24. Réclamations / Litiges	11
25. Conclusions	11
Annexe 1 : Rappel des échéances du TDJ	12
Annexe 2 : Demande autorisation TDJ	13
Annexe 3 : Règlement particulier	14

Article 1 : OBJECTIFS

Les **Tournois Départementaux Jeunes (TDJ)** ont pour objectifs de permettre à tous les jeunes joueurs des Côtes d'Armor d'avoir accès à plusieurs compétitions encadrées et structurées durant la saison.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les TDJ sont ouverts aux jeunes titulaires d'une licence FFBBaD compétition pour la saison en cours.

Si un jeune est sélectionné en TRJ, CIJ ou CEJ et qu'il refuse d'y participer, il aura interdiction de participer à d'autres compétitions le jour même. En cas de non-respect de ce règlement, le joueur se verra interdire de toute compétition pendant 2 mois et devra s'acquitter d'une amende de 15,00 euros.

Article 3 : CATEGORIES D'AGE

Juniors :	joueurs nés en 2008 - 2009
Cadets :	joueurs nés en 2010– 2011
Minimes :	joueurs nés en 2012 – 2013
Benjamins :	joueurs nés en 2014 – 2015
Poussins :	joueurs nés en 2016 - 2017
Minibad :	joueurs nés en 2018 – 2019

Article 4 : SURCLASSEMENT

Les joueurs ne peuvent jouer que dans leur catégorie d'âge et celle directement supérieure à sa demande ou avec son accord si l'organisateur le demande.

Par exemple, un poussin ne pourra s'inscrire en minime, ni un benjamin en cadet.

Article 5 : CALENDRIER

Le calendrier prévisionnel des Tournois Départementaux Jeunes est établi pour la saison lors de la réunion spécifique organisée par la Commission Départementale Jeunes. Chaque club peut, à tout moment de la saison, entreprendre d'organiser une compétition.

Aucun TDJ ne sera autorisé aux mêmes dates que les journées d'ICD Jeunes et CDCA jeunes et adultes.

Article 6 : DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNOI

Un club désirant organiser un tournoi doit en faire la demande auprès du secrétariat du Comité Départemental à l'aide d'un formulaire type accompagné du règlement particulier de la compétition (cf annexe 2 et 3), au moins 90 jours avant, le Comité Départemental de Badminton afin que celui-ci juge si ce tournoi respecte les critères des articles 6 et 10, que le Comité fasse la déclaration et que la commission régionale des tournois accepte la compétition.

Pour organiser un TDJ, il faut que le club engage un juge arbitre qui peut être de son club.

Deux clubs peuvent organiser des TDJ à une même date mais pas pour les mêmes catégories.

Si deux clubs demandent la même date pour les mêmes catégories : sans arrangement entre les deux clubs concernés, la commission départementale jeunes donnera priorité à la première demande.

Si les conditions sont réunies, le Comité 22 procède à sa déclaration sur Poona.

Dès réception de l'accord par la Commission Régionale des Tournois, le Comité procèdera alors à finalisation de la déclaration du tournoi sur Poona.

Toutefois, le Comité s'engage à fournir un GEO dans le cadre de l'organisation de leur 1^{er} TDJ. En contrepartie, ces clubs s'engagent à former dans la même saison un ou plusieurs membres au GEO.

Les tournois ne seront diffusés et diffusables qu'une fois autorisés sur Poona avec un numéro d'autorisation attribué.

Article 7 : INVITATIONS

Le club organisateur enverra au Comité la plaquette de présentation du TDJ à J-30 jours. Le Comité 22 enverra aux clubs costarmoricains les informations du TDJ au minimum 4 semaines avant la compétition.

Les inscriptions se feront directement sur le site Badnet de la compétition (<https://badnet.fr>).

Il est possible d'inviter tous les clubs bretons ainsi que des clubs hors Ligue de Bretagne à participer aux TDJ.

Toutefois, la priorité sera donnée aux joueurs costarmoricains quelle que soit la date d'inscription. Cela implique qu'un joueur du 22 ne pourra pas se retrouver en liste d'attente alors qu'un joueur de la même catégorie et appartenant à un autre département est retenu.

Article 8 : HORAIRES

Début d'un tournoi : au plus tôt 9H00.

Convocation : 8H30 au plus tôt.

Fin d'un tournoi :

- le samedi ou la veille d'un jour férié : au plus tard 19H00.
- le dimanche et jour férié (hors samedi) : au plus tard 18H00.

Les tournois peuvent être organisés le samedi, le dimanche ou un jour férié.

Article 9 : TERRAINS

Moins de 80 joueurs : 5 terrains (minimum), tournoi avec 3 catégories

De 80 à 110 joueurs : 7 terrains (minimum), tournoi avec 4 catégories

Plus de 110 joueurs : 8 terrains (minimum), tournoi toutes catégories.

Le tournoi ne sera pas autorisé si le nombre de terrains est insuffisant, ceci afin de limiter les refus d'inscriptions.

Il est possible, éventuellement, d'utiliser une autre salle, en fonction du nombre de joueurs prévus. Si plusieurs salles sont prévues, elles ne seront pas distantes de plus de 10 minutes l'une de l'autre et **il faudra prévoir des JA supplémentaires (1 JA par salle)**.

Article 10 : TENUE

Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue de badminton correcte. On entend par "tenue de badminton" une tenue de sport et chaussures de salle, à l'exclusion de tout vêtement qui soit spécifique à des sports autres que les sports de raquettes :

- les maillots de bain, d'athlétisme, de basket, de rugby, les cuissards de cycliste, les collants de danse, les vêtements de sports nautiques sont interdits ;

- les bermudas et caleçons ne sont pas considérés comme étant des tenues de sport, et sont donc interdits.

Le port d'un pantalon de survêtement ne pouvant être autorisé que dans des cas particuliers : à la demande motivée (certificat médical par exemple) du joueur ou lorsque le JA donne son autorisation.

Les joueurs ne répondant pas à cette obligation pourront se voir refuser l'accès aux terrains.

Il est du ressort des responsables des clubs de sensibiliser les jeunes au respect de cette règle.

Article 11 : VOLANTS

Tous les joueurs classés à partir du niveau départemental (D) et au-dessus jouent avec des volants en plumes (naturelles).

Lorsqu'un match oppose un joueur d'un classement inférieur au niveau départemental (P ou NC) à un joueur d'un niveau départemental et au-dessus, le match se joue en volants plumes. Les volants plumes sont à la charge des joueurs.

Les volants plumes doivent être classés au minimum en catégorie standard suivant la liste accessible sur le site web de la FFBaD :

<https://www.ffbad.org/equipementsclassements-federaux>

Les volants hybrides homologués sont également autorisés.

Les matchs entre joueurs P se disputent avec des volants plastique homologués à la charge du club organisateur. Si les 2 joueurs P souhaitent jouer en volants plumes, ils sont autorisés à le faire.

Le type et la marque des volants utilisés pour chaque compétition devront être précisés dans la demande d'autorisation de tournoi.

Article 12 : CATEGORIES

En ELITE et ESPOIR, afin d'équilibrer le niveau de jeu, chaque catégorie doit être séparée en deux :

Ces deux niveaux permettront la constitution de deux tableaux distincts.

Les tableaux Elite et Espoir seront organisés en fonction du nombre de joueurs inscrits dans la catégorie et du niveau de jeu selon le classement FFBAD.

Exemple : pour un tournoi de 16 joueurs dans une catégorie, il peut y avoir un tableau de 6 joueurs en ELITE et un tableau de 10 joueurs en ESPOIR si cela permet de réaliser des tableaux de niveaux de jeu identiques.

Pour les joueurs, venus de départements ou de ligues extérieures, leur moyenne au dernier TOP 100 du CPPH doit être équivalente ou supérieure par rapport aux autres joueurs du tableau élite pour pouvoir être dans ce même tableau. La même règle est appliquée pour les joueurs évoluant dans une catégorie d'âge supérieure à la leur.

Les joueurs du département voulant évoluer dans une catégorie d'âge supérieure seront placés dans le tableau élite ou espoir en fonction de leur classement au CPPH.

Un tableau Elite ou un tableau Espoir doit comporter au moins 3 joueurs.

Concernant la réalisation de l'échéancier, le club organisateur veillera à ce que le tournoi commence par le tableau Espoir masculin, puis par le tableau Elite masculin suivi des tableaux féminins. En outre, il convoquera les joueuses une heure avant l'heure de lancement du 1^{er} match féminin.

De même, dans le cas d'une poule unique, il veillera à faire jouer en priorité ces joueurs afin de leur permettre de finir le tournoi sans trop attendre ou les convoquer plus tard afin de réduire leur temps de présence sur le tournoi.

Article 13 : POULES

Pour la composition des poules il sera tenu compte du classement CPPH à J-6, afin d'avoir des têtes de série :

- pour un tableau de 15 joueurs et moins : 2 à 4 têtes de série
- pour un tableau de 16 à 31 joueurs : 4 à 8 têtes de série
- pour un tableau de 32 à 63 joueurs : 8 à 16 têtes de série
- pour un tableau de 64 et plus : 16 têtes de série

13-1 En simple

Dans tous les cas, dans un souci de gain de temps, les poules de 3 seront privilégiées.

Il devra y avoir obligatoirement 2 sortants par poule.

13-2 En double

En cumulant double et mixte, une catégorie d'âge ne doit pas disputer plus de huit tours. En fonction de ces critères, on pourra limiter à 1 le nombre de sortant par poule selon les tableaux.

Article 14 : MATCHS

Tous les matchs se disputent en 2 sets gagnants de 21 points.

Le nombre maximum de matchs pour un joueur est de 8 matchs sur une journée.

Article 15 : OFFICIELS TECHNIQUES

Sauf demande particulière, tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.

Un tournoi ne peut avoir lieu uniquement si le nombre de JA nécessaires (en fonction du nombre de terrains et de salles) est présent.

Article 16 : REGLEMENT

Le règlement général des compétitions de la FFBD s'applique pour tous les points non développés dans ce règlement. Le responsable du tournoi veille au bon déroulement du tournoi et au respect de ces règlements, du fair-play et de l'éthique sportive.

Article 17 : FRAIS D'INSCRIPTION

Selon les tarifs en vigueur.

Article 18 : RECOMPENSES

Le club organisateur d'un TDJ se doit de récompenser au minimum les finalistes par une coupe, un trophée ou une médaille.

IMPORTANT : Lors de tous les TDJ (simples et doubles), les récompenses seront remises aux joueurs à la fin de chaque finale dans la mesure du possible.

Article 19 : RESTAURATION

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs et le public, une restauration suffisante dans chaque salle. Les recettes restent entièrement acquises au club organisateur.

Article 20 : GESTION D'UN TOURNOI SUR BADNET

20-1 Inscriptions

Les inscriptions seront possibles, au maximum, jusqu'à J -7.

Le dimanche précédent la compétition pour un tournoi le dimanche.

20-2 Crédation des tableaux

L'organisateur se doit donc de composer les tableaux au plus tard à J-6.

Le lundi précédent la compétition pour un tournoi le dimanche.

Une connexion internet est indispensable pour mettre à jour le CPPH (voir ci-dessous) :

Le CPPH mis à jour, il sera alors facile de répartir les joueurs en Elite et en Espoir.

Les têtes de série seront également déterminées à la moyenne sur la base du Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH).

Les têtes de poules suivantes seront désignées de la même façon.

20-3 Echéancier

Il est établi à J-6 également.

En prenant un temps de match d'au moins 30 minutes en simple et double.

20-4 Validation

L'échéancier établi, l'organisateur le soumettra au JA principal pour validation ceci au maximum à J-4.

20-5 Convocations

Pour permettre à tous de mieux s'organiser (co-voiturage par exemple), les convocations devront être validées, au plus tard, à J-3 et consultables directement sur Badnet.

Article 21 : FORFAITS

Il est important de sensibiliser les jeunes, les parents et les responsables jeunes sur les désagréments occasionnés par les forfaits non signalés qui pénalisent fortement l'organisation des tournois et sont aussi très désagréables pour les autres joueurs.

En conséquence, tout joueur sachant à l'avance son indisponibilité pour le tournoi, doit en informer, par tous les moyens, le club organisateur et le JA.

La liste des joueurs forfaits devra être transmise au Comité Départemental de Badminton par le club organisateur en même temps que les résultats du TDJ.

21-1 Définition d'un forfait

Suite à la diffusion des convocations, tout joueur inscrit, non présent le jour du tournoi, est considéré comme forfait.

Pour tout forfait prévenu avant le tirage au sort du tournoi, le JA doit être mis en copie.

21-2 Justification du forfait

Le joueur inscrit, non présent le jour du tournoi, doit adresser un justificatif (un certificat médical ou autre) dans les 5 jours suivant le tournoi au secrétariat de la ligue de Bretagne (ligue@bretagnebadminton.com) ainsi qu'au JA.

21-3 Sanctions

Tout forfait non justifié sera pénalisé d'une amende de 10,00€ au club au nom du joueur.

Tant que cette amende ne sera pas réglée, le joueur ne sera plus autorisé à participer à aucune autre compétition.

En outre, le joueur forfait pourra être suspendu suivant la décision de la ligue.

Article 22 : TRANSMISSION DES RESULTATS

A l'issue de chaque tournoi, le GEO doit importer de badnet les résultats.

Article 23 : COMMUNICATION

Pour faire paraître vos résultats sur le site web du comité et les réseaux sociaux , il faut les transmettre à la commission communication par mail à :
communication@codepbad22.com

Article 24 : RECLAMATIONS / LITIGES

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au responsable du tournoi et confirmées dans les 15 jours suivants par lettre recommandée avec accusé de réception, adressé au secrétariat du Comité 22 à l'attention du responsable des TDJ.

Si un club trouve une sanction trop sévère, il peut faire appel auprès de la commission régionale litige par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours qui suivent soit le fait générateur soit la réception de la décision faisant grief (cachet de la poste faisant foi) accompagnée du règlement de 86 euros correspondant aux droits de consignation.

Article 25 : CONCLUSIONS

Si un évènement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur. Toute réclamation sera à faire auprès de la Commission Jeunes.

Toute participation à ce championnat implique l'entièvre adhésion au présent règlement.

Ce règlement annule et remplace tous les précédents. Le règlement fédéral s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement. Il a été présenté par la Commission Jeunes des Côtes d'Armor aux membres du Conseil d'Administration du Comité 22 de badminton qui l'a avalisé le 23 juin 2025.

Annexe 1 : Rappel des échéances du TDJ

J-90 :

En premier lieu, l'organisateur désirant organiser un TDJ devra en faire la demande auprès du COMITE 22 à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site du Comité accompagné du règlement particulier du tournoi en mentionnant le nom du JA, le Comité se charge de l'inscription sur Poona et dès réception du n° d'autorisation, le Comité informe le Club.

J-30 minimum :

Dès réception du n° d'autorisation, le Club envoie sa plaquette de présentation au Comité qui se chargera de l'envoyer aux clubs costarmoricains, à la ligue et éventuellement hors Bretagne.

J-7 :

Fin des inscriptions.

J-6 :

Création des tableaux (mise à jour CPPH) et de l'échéancier (30 min).

J-4 (au plus tard 20h00) :

Validation des tableaux par le juge arbitre

J-3 (au plus tard 20h00) :

Envoi aux clubs des convocations.

Jour J :

Déroulement du TDJ avec pour objectif principal, le respect de l'échéancier. Respect des horaires de début et de fin définis dans l'article 9 du règlement. Pour ce faire, utilisation du timer.

A la fin du tournoi :

Importer les résultats dans badnet pour le GEO.



DEMANDE D'AUTORISATION D'UN CIRCUIT DEPARTEMENTAL JEUNES

- Club :
- Responsable de la compétition (Nom, prénom) :
- Date de la compétition :
- Règlement particulier de la compétition : **A joindre avec ce document**
- Lieu de la compétition :
- Mode d'arbitrage :
- Arbitrage des finales :
- Logiciel utilisé :
- Volants off. plumes :
- Volants off. plastiques :
- Type de récompense :
- Date début d'inscription : / /
- Date limite d'inscription : / /
- Confection des tableaux : / /
- Public : Minibad Poussin Benjamin Minime Cadet Junior
- Séries : R D P
- Disciplines : SH SD DH DD DM
- Nom de la ou les salle (s) :
- Nbre de terrains :
- Nom du GEO :
- Nom du JA :



Compétitions

RÈGLEMENT PARTICULIER

SAISON 2025-2026

Règlement
Type : Particulier
Version : 9.00
Adoption : Mars 2025
Entrée en vigueur : 01/06/2025
Validité : Permanente
Secteur : Commission Tournoi

Nom du tournoi

N° du Dossier :

N° d'autorisation :

Généralités

1) La compétition est de type :

Elle se déroule en application des règlements FFBad, de la LBBad et du présent règlement.

2) Le tournoi se déroule du au

3) Dans salle(s), sur terrains.

Salle 1: sur terrains.

Salle 2 : sur terrains.

Salle 3 : sur terrains.

4) La gestion du tournoi se fait sur le logiciel

5) Le juge arbitre principal est Le GEO est

Les juge-arbitre(s) adjoint(s) est/sont

Leurs décisions sont sans appel. Les juge-arbitres sont en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements cités en 1.

Pour tout le reste du document « joueur » pourra être remplacé par « joueuse » ou « paire ».

Séries et tableaux

6) La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBad pour les tableaux et au niveau géographique d'invitation

Et de catégorie	Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors
Minibad	Vétérans 1	Vétérans 2	Vétérans 3	Vétérans 4	Vétérans 5 et +	

7) Les niveaux de jeu ciblés iront de maximum à

Dans les disciplines suivantes SH SD DH DD DMX

Les sur classements (Article 3.2.1.5. du RGC) Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400. Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.

Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans).

Sur classement autorisé pour : Compétition jeune Compétition vétéran

8) Chaque joueur peut participer à un tableau sur

Voir en **spécificités** si le nombre de tableaux par joueur est limité (simple et mixte impossible par exemple) ou le panachage des séries est interdite (SD R et DD D exclu par exemple), ou que l'inscription des paires de double est soumise à condition

9) Le tournoi se dispute en

10) Les matchs se jouent

11) La confection des tableaux sera réalisée par la ou les personnes citées en 5 en partenariat avec Ils se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité.



RÈGLEMENT PARTICULIER

SAISON 2025-2026

Règlement
Type : Particulier
Version : 9.00
Adoption : Mars 2025
Entrée en vigueur : 01/06/2025
Validité : Permanente
Secteur : Commission Tournoi

Inscriptions et liste d'attente

- 12) La date limite d'inscription est fixée au
Selon
Tout tableau, dès qu'il est complet, peut être clos avant la date limite des inscriptions.
- 13) Le classement hebdomadaire des joueurs pris en compte, afin de les mettre dans les tableaux correspondants à leur classement, est celui du
Le tirage au sort et la confection des tableaux sont effectués le
- 14) Le contrôle des licences se fait sur POONA et le joueur doit être licencié à la date du tirage au sort.
- 15) Les inscriptions

Et les règlements sont à régler
- 16) Les droits d'engagement par participant sont (en Euros) pour
1 tableau 2 tableaux 3 tableaux
- 17) Le nombre de joueurs pour participer à la compétition est limité à
La sélection est faite suivant
Les joueurs inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants
classée :
- 18) Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause (ou le joueur ayant employé une inscription individuelle).

Forfaits

- 19) Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part à l'organisateur au plus vite.
- 20) Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de forces majeures peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2. Le joueur doit alors envoyer dans les 5 jours suivant la compétition, un justificatif à la LBBaD ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.
- 21) Le remboursement des droits d'inscription est accordé pour les forfaits annoncés avant la date du sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne sont pas remboursés sans justificatif.

Durant le tournoi

- 22) Tout joueur doit se pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition à laquelle il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son 1^{er} match.
- 23) Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, doit avoir l'accord du juge-arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 24) Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale sera demandée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge arbitre muni d'un justificatif écrit.



RÈGLEMENT PARTICULIER

SAISON 2025-2026

Règlement
Type : Particulier
Version : 9.00
Adoption : Mars 2025
Entrée en vigueur : 01/06/2025
Validité : Permanente
Secteur : Commission Tournoi

- 25) Pour les joueurs D et plus, le volant plume officiel (en vente dans la salle et à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs) est le

Ces volants sont à la charge du comité d'organisation à partir des

Et à raison d'un nombre de volants par match et au partage entre les joueurs pour les autres cas.

À l'exception des deux premiers tours, les matchs peuvent être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire prévu de l'échéancier. Celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

- 26) Le mode d'arbitrage des matchs est

Le mode d'arbitrage des finales est

- 27) Le temps de repos entre deux matchs est de minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il ne peut être réduit qu'à la demande expresse des intéressés ou dans le cas d'un nombre réduit de points par set.

- 28) À l'appel de leur match, les joueurs ont le droit à minutes de préparation (test des volants inclus).

- 29) Les feuilles de matchs sont à venir chercher à la table de marque par les premiers appelés. sont apportées sur les terrains par l'organisation. ne sont pas imprimées.

À la fin du match, les feuilles de matchs sont

S'il n'y a pas d'impression le score sera donné à la table de marque par le vainqueur du match ou inscrit sur la tablette à disposition.

- 30) Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge arbitre. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les conseillers, les officiels techniques et le comité d'organisation.

- 31) Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

- 32) Pour tout volant touchant une structure le Juge Arbitre donnera au début du tournoi les instructions de let et de volant faute. Ces instructions seront affichées avec les tableaux.

- 33) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, incident ou accident.

- 34) Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable.

- 35) Tout joueur participant à la compétition se doit de respecter la réglementation antidopage et est susceptible d'être contrôlé pendant la durée du tournoi.

- 36) Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

- 37) Il est interdit de fumer et /ou de vapoter dans la salle.

Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.



Compétitions

RÈGLEMENT PARTICULIER

SAISON 2025-2026

Règlement
Type : Particulier
Version : 9.00
Adoption : Mars 2025
Entrée en vigueur : 01/06/2025
Validité : Permanente
Secteur : Commission Tournoi

Spécificités du Tournoi / Remarques particulières